

CONDITION GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

ADMISSION

Ce marché des Artisans s'adresse à des artisans ayant une réelle volonté de production créative, et ne créant que des pièces uniques et originales de qualité définies par le comité organisateur.

Seuls seront admis les exposants répondant à ces critères :

- Artisans inscrits au répertoire de la chambre des métiers,
- Artistes affiliés à la maison des artistes,
- Artistes libres, relevant de professions libérales, et dûment déclarés.

Seule la vente de vos propres créations est autorisée, toute activité commerciale (à l'exception d'associations) est interdite. Seules seront retenues et présentées sur le stand les productions personnelles de l'exposant inscrit. Tout contrevenant se verra immédiatement et définitivement exclu s'il ne remplit pas les conditions exigées par les organisateurs sans qu'aucun dédommagement ne soit possible.

Pour assurer la qualité du marché des Artisans, le comité organisateur retient les exposants après s'être assuré du respect de leur qualité de créateur dans la diversité des activités souhaitées.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols, pertes et intempéries.

L'exposant doit être en possession de son propre matériel (poids, ficelles, bâches, etc, ...) pour faire face aux intempéries (pluie et vent uniquement).

Si le marché n'avait pas lieu, pour des raisons ou cas de force majeure indépendant(e)s de l'organisateur, les sommes versées resteraient acquises à la collectivité.

DÉROULEMENT

Les déballages se feront à partir de 9h00 et jusqu'à 10h sur le site. Vous serez accueilli par un agent qui vous précisera votre emplacement. Il est formellement interdit de déballer avant et après ces horaires. **Le marché débutera à 10h30. Les remballages se feront à partir 19h.** Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter le créneau horaire imposé et de rester jusqu'à la fin de la durée du marché. Aucun véhicule ne doit être présent durant la période d'exposition.



PIÈCES A FOURNIR :

- Attestation d'inscription à la chambre des métiers,**
Ou Attestation d'affiliation à la maison des artistes,
Ou Attestation de déclaration d'artiste libre,
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle,**
- Clichés de vos réalisations.**
- Attestation sur l'honneur de la création artisanale des produits exposés.**
- En paraphant les conditions générales, les participants s'engagent à les respecter, ainsi que toutes les dispositions nouvelles pouvant être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général de la manifestation du marché de l'Artisanat par les organisateurs.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Ville d'Auray

Direction Générale des Services

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex
courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr